



- (2) **Appareil ou système de protection destiné à être utilisé en atmosphères explosibles  
Directive 94/9/CE**

(1) **ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE**

- (3) Numéro de l'attestation d'examen CE de type : **INERIS 01ATEX0019 X**

- (4) Appareil ou système de protection :

**APPAREILS D'ECLAIRAGE TYPES EV... et EVde...**

- (5) Constructeur : **ITALSMEA**

- (6) Adresse :  
Via per Cernusco, 15  
20060 BUSSERO (MI)  
ITALIE

- (7) Cet appareil ou système de protection et toute autre variante acceptable de celui-ci sont décrits dans l'annexe de la présente attestation et dans les documents descriptifs cités dans cette annexe.

- (8) L'INERIS, organisme notifié et identifié sous le numéro 0080, conformément à l'article 9 de la Directive du Conseil 94/9/CE du 23 Mars 1994, certifie que cet appareil ou système de protection répond aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé en ce qui concerne la conception et la construction des appareils et des systèmes de protection destinés à être utilisés en atmosphères explosibles, décrites en annexe II de la Directive.

Les examens et les essais sont consignés dans le procès-verbal n° 15444/01.


- (9) Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité à :

EN 50 014	de juin	1997 + A1 et A2
EN 50 018	de août	1994
EN 50 019	de mars	1994
EN 50 281-1-1	de septembre	1998

- les solutions spécifiques adoptées par le constructeur pour satisfaire aux Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé décrites dans les documents descriptifs.


- (10) Le signe X, lorsqu'il est placé à la suite du numéro de l'attestation d'examen CE de type, indique que cet appareil ou système de protection est soumis aux conditions spéciales pour une utilisation sûre, mentionnées dans l'annexe de la présente attestation.
- (11) Cette attestation d'examen CE de type se rapporte uniquement à la conception, aux examens et essais de l'appareil ou système de protection spécifié selon la directive 94/9/CE. D'autres exigences de cette Directive seront imposées à la fabrication et à la fourniture de cet appareil ou système de protection, celles-ci ne sont pas couvertes par cette attestation.
- (12) Le marquage de l'appareillage ou du système de protection devra contenir :

 II 2 G D

IP65 T200°C ou IP65 T135°C ou IP65 T100°C

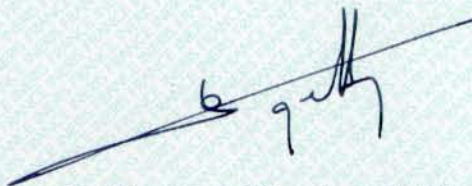
EEx de IIC T5 ou EEx de IIC T4 ou EEx de IIC T3 ou EEx d IIC T5 ou EEx d IIC T4 ou EEx d IIC T3

Verneuil-en-Halatte, le 2001 04 23



X. LEFEBVRE

Ingénieur au Laboratoire de Certification des  
Matériels ATEX



Le Directeur de l'Organisme Certificateur,  
Par délégation  
B. PIQUETTE  
Directeur Adjoint de la Certification



(13)

## ANNEXE

(14)

ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE N° INERIS 01ATEX0019 X

(15)

### DESCRIPTION DE L'APPAREIL OU SYSTEME DE PROTECTION

Cet appareil d'éclairage existe en différentes configurations selon le type de lampe utilisé. Le raccordement aux circuits électriques extérieurs peut être réalisé soit directement dans l'enveloppe antidéflagrante, soit dans un boîtier vissé sur l'enveloppe et protégé par sécurité augmentée. La séparation est assurée par traversée passe-fils. En variante, un compartiment antidéflagrant « appareillage » est prévu.

### PARAMETRES RELATIFS A LA SECURITE

Pour une utilisation aux températures ambiantes inférieures à -20°C (-30°C maxi), la réalisation est prévue par le constructeur, sous sa responsabilité. Les épreuves de type ont été réalisées aux températures ambiantes requises par les normes.


#### Caractéristiques

- Tensions maximales :
  - U = 253 V (courant continu)
  - U = 305 V (courant alternatif)
- Fréquences : 50/60 Hz (+/-5%)

### MARQUAGE

Le marquage doit être lisible et indélébile ; il doit comporter les indications suivantes :

#### 1. Pour le type EV..-.


- **ITALSMEA**  
Via per Cernusco, 15  
20060 BUSSERO (MI)  
ITALIE
- EV..-. (1)
- INERIS 01ATEX0019X
- (numéro de série, s'il existe)
- (Année de construction)
-  II 2 GD
- EEx d IIC T5 ou EEx d IIC T4 ou EEx d IIC T3 (\*)
- IP 65 T100°C ou IP 65 T135°C ou IP 65 T200°C (\*)

- T.Amb : -30°C à 40°C
- NE PAS OUVRIR SOUS TENSION
- NE PAS OUVRIR SI UNE ATMOSPHERE EXPLOSIVE EST PRESENTE

**(1) Le type est complété par des chiffres et/ou des lettres correspondant à la taille de l'appareil d'éclairage et aux variantes d'exécution**

(\*) voir document EV-Tableau des classes de températures -01E03-04

2. Pour le type EVde.-.

- **ITALSMEA**  
Via per Cernusco,15  
20060 BUSSERO (MI)  
ITALIE
- EVde.-.(1)
- INERIS 01ATEX0019X
- (numéro de série, s'il existe)
- (Année de construction)
-  II 2 GD
- **EEx de IIC T5 ou EEx de IIC T4 ou EEx de IIC T3 (\*)**
- IP 65 T100°C ou IP 65 T135°C ou IP 65 T200°C (\*)
- T.Amb : -30°C à 40°C
- NE PAS OUVRIR SOUS TENSION
- NE PAS OUVRIR SI UNE ATMOSPHERE EXPLOSIVE EST PRESENTE

**(1) Le type est complété par des chiffres et/ou des lettres correspondant à la taille de l'appareil d'éclairage et aux variantes d'exécution**

Sur le compartiment « lampe », le sigle « d »

Sur le compartiment « raccordement », le sigle « e »  
Tension et courant assignés

(\*) voir document EVde-Tableau des classes de températures -01E03-04

L'ensemble du marquage peut être réalisé dans la langue du pays d'utilisation.

L'appareil ou le système de protection doit aussi porter le marquage normalement prévu par les normes de construction qui le concernent.

### **EXAMENS ET ESSAIS INDIVIDUELS**

Chaque exemplaire du matériel ci-dessus défini doit avoir subi avec succès, avant livraison, conformément à 16.1 de la norme EN50018, une épreuve de surpression statique de 12,5 bar pour l'appareil d'éclairage équipé éventuellement du compartiment antidéflagrant d'une durée comprise entre 10 et 60 secondes.

Chaque exemplaire du matériel type EVde.-. ci-dessus défini doit avoir subi avec succès, avant livraison conformément à §7.1 de la norme EN50019, un essai diélectrique comme spécifié en §6 réalisé pour les éléments de raccordement.

**(16) DOCUMENTS DESCRIPTIFS**

Le rapport technique est composé des documents cités ci-après, constituant le dossier descriptif de l'appareil ou du système de protection, objet de la présente attestation.

- Notice descriptive TN-50-2001-01 Rev.0 (24 pages) signée le 03.04.2001
- Notice d'instruction EV-Evde-01E03-04 (8 pages) signée le 03.04.2001
- EV-Tableau des classes de températures -01E03-04 signé le 03.04.2001
- EVde-Tableau des classes de températures -01E03-04 signé le 03.04.2001

**(17) CONDITIONS SPECIALES POUR UNE UTILISATION SURE**

Les entrées de câble devront être compatibles avec le mode protection utilisé pour la partie raccordement.

Les appareils d'éclairage sont prévus pour être utilisés dans une gamme de températures ambiantes de -30°C à 40°C.

Pour l'utilisation dans les atmosphères explosives poussiéreuses, l'utilisateur devra procéder à un nettoyage régulier de l'appareil d'éclairage afin d'éviter les dépôts de poussières sur les parois.

Ces conditions spéciales sont définies dans la notice d'instruction.

**(18) EXIGENCES ESSENTIELLES DE SECURITE ET DE SANTE**

Le respect des Exigences Essentielles de Sécurité et de Santé est assuré par :

- la conformité aux normes européennes EN 50 014, EN 50 018, EN 50 019 et EN 50 281-1-1.
- l'ensemble des dispositions adoptées par le constructeur et décrites dans les documents descriptifs.